

Communiqué de presse

12/05/2020

FORÊT D'EXCEPTION® DE LA SAINTE-BAUME : ACCESSIBILITÉ LIMITÉE AU PUBLIC

Depuis le onze mai 2020, date du déconfinement, les espaces naturels sont à nouveau accessibles aux amateurs de balades et d'activités sportives, dans les conditions précisées par le Gouvernement et les pouvoirs publics locaux. Ce retour possible à la nature après deux mois de confinement, au cours desquels nous avons été spectateurs de son épanouissement, souvent par écran interposé, est très attendu et montre toute l'importance qu'elle peut avoir sur le bien-être individuel. **Si nous nous en réjouissons, il est important de préciser que l'accès à la forêt domaniale de la Sainte-Baume est actuellement limité.**

LA FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

Depuis les intempéries survenues avant Noël 2019, une partie de la forêt domaniale de la Sainte-Baume est interdite au public, suite à l'arrêté municipal du vingt décembre 2019. La sécurisation par l'ONF des chemins grâce à un abattage-élagage parcimonieux a permis la sécurisation du **Chemin des Roys, qui demeure, aujourd'hui, le seul chemin d'accès à la forêt et à la grotte de la Sainte-Baume.** De nombreux arbres restent à ce jour dangereux dans la forêt ; c'est pourquoi tous les autres accès à la grotte de Marie-Madeleine sont encore interdits.

Pour répondre à l'urgence de réouverture des chemins les plus fréquentés (Allée royale et Chemin du Canapé), encore plus pressante en cette année de Covid-19, le [Parc naturel régional de la Sainte-Baume](#) et l'[Office national des forêts](#), en accord avec la [Municipalité](#), avec le soutien de la [Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), préparent la finalisation des travaux engagés en ce début d'année. Néanmoins, le printemps est une période sensible pour la faune, avec des oisillons encore dans les nids par exemple, et les travaux à mener devront aussi respecter ces occupants naturels de la forêt.

Pour votre sécurité, nous vous invitons à rester sur les voies d'accès autorisées.

Durant les semaines à venir, la nature va, plus que jamais, être placée sous votre propre responsabilité. Nous comptons sur vous tous pour contribuer à la préserver.

Les comportements adaptés en espaces naturels avant le confinement (respect des interdictions et de la propriété privée, déchets rapportés, non-cueillette, discrétion, utilisation des sentiers, chiens tenus en laisse, etc.) restent plus que jamais adaptés.

La recherche de sites naturels fortement fréquentés et de trophées photographiques a tendance à générer une surfréquentation des espaces naturels, ce qui dégrade à la fois l'environnement, votre expérience et celle des autres usagers.

Le printemps est le moment où la nature est magnifique mais c'est aussi le moment où elle est la plus fragile, surtout après deux mois d'absence humaine en raison du confinement. Alors, restez sur les sentiers et soyez discrets.

La forêt méditerranéenne est sensible aux incendies. Nous entrons dans une période de risque avec les températures qui augmentent. Soyez vigilants et renseignez-vous avant de partir sur le niveau de risque et l'autorisation d'accès aux massifs.

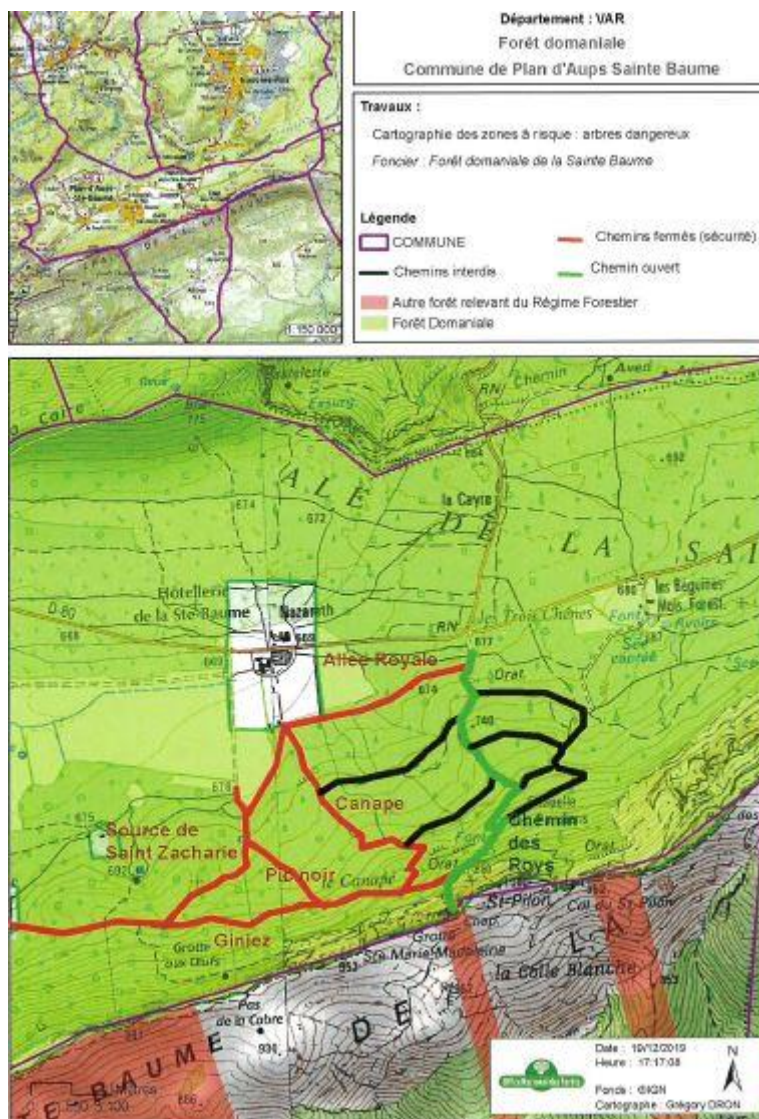
Dans la nature, comme en ville, les gestes barrières pour limiter la propagation du Covid-19 sont toujours indispensables.

Plus d'informations en téléchargeant la [Charte du promeneur](#) :



Communiqué de presse

12/05/2020



LES SOURCES DE L'HUVEAUNE

Nous avons vu, l'an passé, l'effet dévastateur de la recherche de « trophées photographiques » avec les sources de l'Huveaune magnifiées et encensées sur les réseaux sociaux, qui avaient amené un afflux massif de visiteurs sur le site, avec les désagréments et les difficultés que nous connaissons.

L'accès aux sources de l'Huveaune est autorisé mais le site demeure très fragile. Soyez respectueux, ne traversez pas la rivière, ne piétinez pas les vasques, ne vous baignez pas, en bref, restez sur les sentiers !

Bonne balade, bonne reconnexion à la nature, et n'oubliez pas, la protéger, c'est se protéger !